

# LA PRESSE EN REVUE...



JEUDI 18 JUIN 2015

## SOMMAIRE

- 1) Les rondellette étrences
- 2) Robert Badinter propose...
- 3) A la source
- 4) Echec de la formation et de...
- 5) Licenciement en silence
- 6) Chacun y trouve son compte ?!
- 7) Martine Aubry pas « très à l'aise »



Gérard Diez La Presse en Revue

## I) 8 000 euros à Noël: les discrètes « étrences » des sénateurs UMP



Jean-Claude Gaudin, sénateur et maire de Marseille, président du groupe UMP de 2011 à 2014 © Reuters

**Chaque Noël, de 2003 à 2014, les sénateurs UMP ont touché des « étrennes », une coutume restée jusqu'ici secrète. Montant de ce « treizième mois » : 8 000 euros par personne. Le nouveau président a jugé opportun de supprimer ce système.**

**L**e même rituel depuis douze ans. Chaque mois de décembre, « l'arrivée du Père Noël » était annoncée dans les couloirs. Un défilé ininterrompu de sénateurs démarrait alors dans le bureau de la comptable du groupe UMP. Le temps que tout le monde passe (plus de 140 élus) et fasse ses politesses, la distribution s'étalait sur deux ou trois jours. À chacun, la comptable tendait une enveloppe contenant un chèque d'environ 8 000 euros, parfois plus, puis faisait signer la liste d'émargement. Nom de code : « étrennes ».

Chaque veille de Noël de 2003 à 2014, plus d'un million d'euros a ainsi été extrait discrètement des caisses du groupe UMP du Sénat pour le bénéfice personnel de ses membres. Soit environ 15 millions d'euros en douze ans.

Les patrons successifs du groupe (Josselin de Rohan, Henri de Raincourt, Gérard Longuet puis Jean-Claude Gaudin) ont souvent pris soin d'y joindre un petit mot, voire une babiole (stylo, etc.). Sa première année, Jean-Claude Gaudin aurait même souhaité « servir » ses ouailles en personne, avant de renoncer et de laisser faire sa collaboratrice, fatigué par ce manège.

De cette pratique, mise en place en 2003 lors de la création du groupe UMP, personne n'a jamais rien su à l'extérieur. Il faut dire qu'à l'inverse des partis politiques, les « groupes parlementaires » n'ont jamais publié leurs comptes. Tout juste des agents du Sénat sont-ils tombés, une fois, sur une enveloppe négligemment oubliée, illico rapportée à l'intéressé.

Élu à la tête du groupe en octobre 2014, le « filloniste » Bruno Retailleau a décidé de mettre fin à ce système, inquiet à l'idée qu'éclate un nouveau scandale, déjà échaudé par l'enquête judiciaire en cours sur des soupçons de « détournements de fonds publics » au sein de la droite sénatoriale (voir nos révélations ici ou là). En 2015, aucune « étrenne » ne sera donc plus versée.

Questionné par Mediapart, l'ancien président du groupe UMP de 2002 à 2008, qui a initié la coutume, tient à la relativiser. « C'est un treizième mois comme dans les entreprises, assume Josselin de Rohan. Vous n'allez pas me dire que ça ne se fait pas dans les entreprises ! » Rappelons qu'un sénateur touche 5 400 euros net par mois, auxquels s'ajoutent une indemnité de 6 000 euros net pour ses frais de mandat et une enveloppe de 7 500 euros brut pour rémunérer son équipe d'assistants.

Quant aux « groupes parlementaires », ils ont un objet bien défini (sinon par la loi, en tout cas par le bon sens et l'éthique) : les fonds qu'ils tirent pour l'essentiel de subventions publiques (3,7 millions d'euros pour l'UMP en 2012) sont censés servir à organiser les travaux parlementaires de leurs membres, recruter des collaborateurs, acheter des prestations de communication, etc. Pas arrondir les fins d'années « difficiles » des sénateurs.

Interpellé, Josselin de Rohan réplique par un argument qu'il veut imparable. Ces étrennes correspondaient, à peu de choses près, aux cotisations que les sénateurs versaient à leur groupe (environ 720 euros prélevés tous les mois sur leur indemnité de base). En clair, le groupe se serait contenté de rendre à ses membres, pour Noël, les cotisations privées qu'il leur prélevait tout au long de l'année. « Leur treizième mois, ils le cotisaient eux-mêmes, insiste Josselin de Rohan. C'est légal ! » On comprend mal l'intérêt d'une telle tuyauterie. « Ça nous faisait de l'avance de trésorerie », assène l'ancien président de la région Bretagne.

Quand on connaît l'état de la trésorerie en question (5 millions d'euros dans les caisses du groupe à la fin 2014), il y a de quoi rester sceptique. « En tout cas, les choses nous ont toujours été présentées ainsi, témoigne un sénateur UMP. Mais c'est stupide comme pratique. À titre personnel, je ne l'ai jamais comprise... » Un autre se souvient avoir proposé de la supprimer, « mais le trésorier du groupe, Jean-Claude Carle, nous avait envoyé balader ».

Pour expliquer cette insistance, un fin connaisseur des us et coutumes du groupe avance une drôle de théorie. « Ça apportait un peu de souplesse à certains messieurs, dont les épouses ne savaient rien des montants récupérés », se marre-t-il. Plus sérieusement, un sénateur qui recevait 7 700 euros suggère que « tout le monde ne touchait peut-être

pas la même somme ». Et d'insister : « Ça pourrait être ça l'intérêt du système pour un président et son trésorier... » Gâter plutôt un tel ou un tel permettait de créer un effet de cour, sinon de féodalité. S'il n'y avait rien à cacher, pourquoi ne pas avoir utilisé des virements bancaires ?

Sollicité pour qu'il livre sa version, l'ancien trésorier historique Jean-Claude Carle (démissionnaire en 2014 après de premières révélations sur des soupçons de détournements de fonds publics) n'a pas retourné nos appels. En supprimant « les étrennes », le nouveau président, Bruno Retailleau, a en tout cas reconnu en creux qu'elles posaient problème – dans la foulée, il a d'ailleurs ramené le montant des cotisations à 100 euros par mois.

Sans doute cette tradition recèle-t-elle encore quelques mystères. Elle avait un avantage certain, selon plusieurs parlementaires : « Comme ça, nous avons l'air de payer des cotisations. » Cet argument (« Nous versons des cotisations ») a toujours été avancé auprès de la presse pour justifier l'opacité sur les comptes, en particulier lorsque l'affaire de détournements de fonds publics a explosé l'an dernier au nez du groupe UMP. « Ne dites pas qu'il s'agit forcément d'argent public, la trésorerie est aussi constituée de fonds privés ! », répétaient tous les responsables du groupe UMP interrogés. Un attrape-nigaud, en fait. Sinon une mystification.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

## II) Robert Badinter propose "50 principes" pour réformer le travail

Rédaction du HuffPost avec AFP

Robert Badinter souhaite réformer le travail. Mercredi 17 juin, l'ancien ministre de la Justice socialiste publie un livre –écrit avec le professeur de droit du travail Antoine Lyon-Caen– qui évoque la complexité de la législation du travail en France et avance une série d'une cinquantaine de principes pour rendre au contrat de travail "clarté et crédibilité".

Selon les deux juristes, ces principes sont "aujourd'hui ensevelis sous des textes trop nombreux même s'ils procèdent des meilleures intentions".

Mercredi matin, Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen étaient invités sur France Inter, au lendemain du recours au 49-3 de la Constitution à l'Assemblée nationale, pour faire passer la loi Macron controversée sur le travail.

"Il n'est pas question une seconde de toucher aux droits des salariés. Il s'agit de simplifier, que ça devienne lisible", explique Badinter sur France Inter. Il se justifie en avançant deux nombres qui en disent long sur l'évolution de notre société: le code du travail est "passé de 800 à 8000 articles" depuis 1974.

"Nous n'avons jamais montré les textes ni aux ministres ni au Premier ministre, se défend-il par ailleurs. À mon âge (87 ans, ndlr), viser une carrière politique serait étrange, et les honneurs je les ai toujours refusés."

Voir les interviews de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen sur France Inter ci-dessous:

[http://www.dailymotion.com/video/x2u9o0u\\_robert-badinter-on-ne-peut-pas-utiliser-le-droit-contre-le-travail\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x2u9o0u_robert-badinter-on-ne-peut-pas-utiliser-le-droit-contre-le-travail_news)

Robert Badinter : "On ne peut pas utiliser le... par franceinter

[http://www.dailymotion.com/video/x2u9s2e\\_antoine-lyon-caen-le-code-du-travail-n-est-pas-responsable-du-chomage\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x2u9s2e_antoine-lyon-caen-le-code-du-travail-n-est-pas-responsable-du-chomage_news)

Antoine Lyon-Caen : "Le Code du travail n'est... par franceinter

## Rebsamen: "On ne va pas réécrire le code du travail"

Parmi les 50 principes avancés dans leur livre par Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, on trouve, entre autres, l'interdiction des discriminations, l'obligation pour l'employeur de garantir la sécurité de ses salariés et de protéger leur santé, le droit à un salaire ou encore le droit à des congés. Dans l'article 9 de cette "déclaration du travail", il est aussi mentionné que le CDI "est la forme normale de la relation de travail", quand le CDD "permet de répondre aux besoins temporaires de l'entreprise".

Par ailleurs, pour le ministre du Travail François Rebsamen, ce livre est "une contribution intéressante, même enrichissante, peut être même éclairante sur une sorte de préambule des droits fondamentaux du travail". Mais, a-t-il dit mercredi matin sur Radio classique, "on ne peut pas comme ça d'un coup de baguette magique faire disparaître un code du travail qui est le fruit du combat des salariés".

Le ministre a en outre rappelé à plusieurs reprises que "tout ce qui concerne le code du travail doit d'abord être débattu avec les partenaires sociaux".

[huffingtonpost.fr](http://huffingtonpost.fr)

## III) Impôt à la source : les gagnants (les retraités) et les perdants (les jeunes)

Luc PEILLON

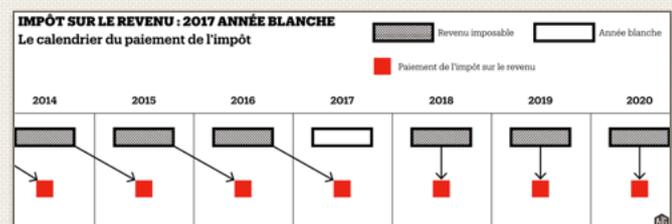


La retenue à la source de l'impôt ne rendra pas forcément plus simple la déclaration d'impôt (Photo Denis Charlet.AFP)

La plupart des Français paieront le même impôt l'année de transition. Ils bénéficieront en revanche d'une fiscalité réduite - comme retraité - avec un an d'avance.

Le basculement du système actuel d'imposition au prélèvement à la source, «un cadeau pour les revenus des salariés», comme l'affirme le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert? Depuis quelques jours, le gouvernement distille l'idée que sa réforme, confirmée ce mercredi matin en Conseil des ministres, constitue un bonus fiscal pour les revenus d'activité. Une affirmation en partie vraie. Mais pas pour tout le monde, et surtout pas tout de suite. L'Etat, quoiqu'il en soit, ne devrait pas y perdre, selon Marc Wolf, ancien haut fonctionnaire de l'administration fiscale, qui dénonce cependant l'impossibilité de basculer, en «une seule fois», dans le nouveau système.

Concrètement, le prélèvement à la source revient à payer son impôt en «temps réel». Les contribuables régleront ainsi leur dû au fisc sur les revenus de l'année en cours, et non plus, comme dans le système actuel, sur les revenus de l'année précédente. Il n'y aura donc plus de décalage d'un an comme aujourd'hui entre les revenus et le paiement de l'impôt. D'après le calendrier du gouvernement, les contribuables paieront en 2017 leur impôt sur les revenus de 2016, et en 2018 leur impôt sur les revenus de 2018. L'année 2017, que l'on appelle «année blanche», serait donc «offerte» aux Français. Pas si simple. Décryptage des gagnants et des perdants.



### Les gagnants

**Ceux qui ont une carrière linéaire.** Pour le cas type d'une personne dont les revenus sont stables ou progressent très légèrement chaque année, la situation au moment de la bascule ne changera pas. Elle paiera sensiblement le même impôt en 2018 sur ses revenus de 2018 qu'elle aurait payé sur ses revenus de 2017. En revanche, lors de son passage à la retraite – moment où ses revenus vont chuter -, elle s'acquittera immédiatement d'un impôt réduit puisqu'il n'y aura plus ce

décalage d'un an. En effet, avec le système actuel, le retraité doit encore régler, lors de sa première année comme retraité, une année plein pot sur ses revenus correspondant à sa dernière année d'activité. C'est donc à ce moment là qu'elle récupèrera une partie de cette «année blanche». L'autre partie sera gagnée... par les héritiers. Alors que jusqu'à maintenant, ces derniers doivent régler le reliquat d'impôts de la personne décédée sur ses revenus de l'année précédente, et surtout l'impôt sur ses revenus de l'année du décès, ils n'auront désormais plus à le faire. En effet, au moment du décès, l'ensemble des impôts auront été réglés - en «temps réel»- par le cher disparu.

**Ceux dont les revenus baissent.** Ce sont surtout ceux dont les revenus vont chuter qui vont y «gagner». En effet, en 2018, le contribuable dont les ressources ont baissé va payer un impôt sur ces revenus-là, et non plus sur les revenus 2017, qui étaient plus importants. D'une manière générale, et pour les mêmes raisons, tous ceux dont les revenus vont baisser dans les années suivant la réforme seront gagnants.

**Ceux qui peuvent optimiser.** Sauf disposition particulière, les contribuables, surtout les indépendants, qui peuvent concentrer leurs revenus ou leurs pertes sur une année particulière, pourraient être les grands gagnants de la réforme. Ils auront en effet tout intérêt à faire figurer un maximum de revenus sur l'année 2017, qui ne sera pas imposée, et au contraire à concentrer leurs pertes sur 2018, première année d'application du prélèvement à la source.

### Les perdants

**Ceux dont les revenus augmentent.** Les contribuables dont les revenus augmentent fortement vont payer, avec une année d'avance, un impôt plus important que celui qu'ils auraient réglé dans le système actuel. Année qu'ils récupéreront, comme les autres, lors de leur passage à la retraite, où ils seront imposés sur leur pension dès leur première année de retraité.

**Ceux qui perdent un avantage familial ou conjugal.** Les contribuables qui, en cours d'année, divorcent ou voient leurs enfants partir, perdent le bénéfice du quotient conjugal ou familial. Actuellement, ils perdent cet avantage fiscal l'année d'après, au moment de régler leur impôt sur les revenus gagnés l'année précédente, au cours de laquelle leur situation familiale a changé. Dans le nouveau système, ils devraient

perdre le bénéfice de cet avantage l'année même où leur situation change. Mais comme pour ceux dont les revenus augmentent, ils basculeront avec un an d'avance par rapport au système actuel dans l'imposition comme retraité.

### Ni gagnants ni perdants

**Les nouveaux entrants.** Les personnes qui entrent dans la vie active, au moment ou après la réforme, ne gagneront rien. Ils paieront des impôts dès la première année de revenus, mais bénéficieront en fin de carrière, et comme les autres, de l'imposition comme retraité avec une année d'avance. Seul avantage encore une fois: les héritiers n'auront rien à régler, les impôts ayant été acquittés au moment du décès. C'est d'ailleurs cette population qui, dans le futur système, fait que l'Etat, au final, ne devrait pas perdre d'argent. Leur imposition un an plus tôt permet de compenser ceux qui bénéficient un an plus tôt d'une imposition comme retraités ou qui décèdent sans que les héritiers soient sollicités.

Luc PEILLON



LAPRESSEENREVUE.EU

## IV) En France, on se prive de la meilleure assurance contre le chômage

Gilles Bridier-slate.fr



**Si l'emploi tarde à se relancer en France, c'est aussi à cause de l'échec des gouvernements pour dynamiser la formation et l'apprentissage. Or, si l'investissement repart et l'emploi avec lui, les entreprises rechercheront les qualifications requises. Les réformes sont encore à venir.**

La courbe du chômage ne s'est pas encore inversée, avec en avril une nouvelle hausse mensuelle de 0,7% du nombre de chômeurs, que déjà on se félicite de la reprise des créations d'emploi en France...

Mais il ne faudrait pas vouloir tirer les dividendes d'une reprise économique avant même de les toucher. Pour l'instant, le chômage continue à s'aggraver, de 5,1% en un an pour les personnes sans aucune activité (et même de 18,5% pour les chômeurs de plus de trois ans). Déjà en décembre 2013, la courbe devait s'inverser. On sait ce qu'il en est advenu: le nombre de demandeurs d'emploi a continué à augmenter, de 7,1% en seize mois.

La confiance n'exclut donc pas la prudence. L'OCDE, dans ses perspectives économiques de début juin, envisage aussi une reprise de l'emploi pour la fin de l'année 2015. Mais dans le même temps, l'organisation a revu à la baisse ses perspectives de croissance économique mondiale

pour 2015 (tant pour les Etats-Unis que pour la Chine notamment). Ce qui pourrait contrarier la reprise économique française. Et, par là, l'embauche. Néanmoins, la tendance reste favorable. Il est temps, car la France fait partie des lanternes rouges de la relance de l'emploi!

### **La France tergiverse sur la formation**

En France selon Eurostat, le taux de chômage atteint 10,5%, alors qu'il recule depuis longtemps en Allemagne où il ne dépasse pas 4,7%, que le Royaume Uni ne compte plus que 5,4% de chômeurs à peu près au même niveau que les Etats-Unis, que la Pologne est à 7,9% à peu près comme la République tchèque et la Belgique à 8,5%... A l'inverse, l'Espagne est à 22,9%, le Portugal à 13,2% et l'Italie à 12,6%, mais le nombre des demandeurs d'emploi a commencé à baisser dans ces pays, ce qui n'est pas le cas en France. Dans sa lutte contre le chômage, François Hollande n'a pas choisi les meilleurs outils au début de son mandat.

Les exemples à l'étranger ne doivent pas toujours être suivis, mais ils méritent qu'on leur prête attention lorsque les résultats sont meilleurs qu'en France. Ainsi en Allemagne: si les «mini jobs» qui créent de la précarité est critiquée dans le pays

et reculent sous la pression du salaire minimum, l'apprentissage et la formation professionnelle donnent des résultats incontestables. Une expérience dont tous les gouvernements en France disent vouloir s'inspirer depuis plus de trente ans... sans y parvenir.

Pourtant, tout le monde s'accorde à dire que la qualification professionnelle est la meilleure assurance contre le chômage, et surtout le chômage de longue durée. D'ailleurs, la structure de la population des demandeurs d'emploi, très hétérogène, souligne l'importance de la qualification: selon l'Insee en 2013, le taux de chômage parmi les diplômés de l'enseignement supérieur était deux fois moins élevé que pour les titulaires d'un Bac ou d'un BEP, et cinq fois moins élevé que parmi la population des non diplômés ou titulaires du brevet.

Certes, il existe une distinction entre diplôme et qualification. Mais le Centre d'observation de la société remarque que, entre 2008 et 2013, le taux de chômage des ouvriers qualifiés est passé de 7% à 11%, alors que celui des ouvriers non-qualifiés a grimpé de 14,7% à 20,6%. Deux fois plus pour les non qualifiés qui représentent 33% de la population des demandeurs d'emplois, contre 20% pour les qualifiés. Voilà qui confirme qu'une partie de la solution pour les non qualifiés passe par la formation. Bien que l'on en parle, on réforme peu.

### **Un échec de gauche comme de droite**

Tous les gouvernements ont ouvert le dossier. Tous ont beaucoup communiqué sur l'enjeu de la formation à laquelle la France consacre 32 milliards d'euros par an, mais dont ne bénéficient que 10% des personnes inscrites à Pôle emploi. Et tous ne sont intervenus qu'à la marge du système.

Ils ont aussi mis l'accent sur la nécessaire relance de l'apprentissage qui, malgré tout, est en baisse de régime comme l'avait constaté le Premier ministre Manuel Valls à la conférence sociale de juillet 2014. De 400.000 en 2008, le nombre d'apprentis est tombé à 297.000 en 2012 et 237.000 en 2013 alors que, dans l'Hexagone, quelque 800.000 jeunes de moins de 25 ans sont sans aucun emploi ou en situation très précaire. On est encore loin de l'objectif de 500.000 apprentis (dont 200.000 dans des entreprises artisanales) fixé par François Hollande à horizon 2017.

Pour inciter les PME à former des apprentis, des primes ont été débloquées. On reste malgré tout

bien loin de la situation de l'Allemagne où l'on compte 1,5 million d'apprentis. Avec une question lancinante s'agissant de la France: pourquoi l'alternance a-t-elle toujours fait partie des parents pauvres de la formation, alors qu'elle donne de bons résultats dès l'instant où elle est développée? La fonction publique elle-même traîne les pieds.

En réalité, ces questions touchant à la formation et à l'apprentissage ne font jamais l'objet de grandes réformes qui renverseraient la tendance. Elles ne sont pas prioritaires. De mesurées en réformettes, on a instauré le parrainage sans grand succès, relancé le contrat de professionnalisation ou de qualification en perte de vitesse depuis 2008, ou toiletté les parcours individuels de formation en jouant sur des formules (le CPF qui remplace le DIF) bien abstraites.

Mais la gauche comme la droite n'ont pas su adapter les accès au marché du travail pour les personnes les moins qualifiées. Notamment parmi les jeunes, comme le démontre le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (catégories A, B et C) qui, entre mi-2008 et avril 2015, a augmenté de 65% alors que la hausse globale des demandeurs a été de 44%.

### **Mettre à profit les avantages consentis**

On aurait tort de prétendre que les entreprises ne peuvent former des jeunes à cause d'un matraquage fiscal qui les empêche de recréer des marges, et d'une réglementation sociale trop rigide. Le choc fiscal décidé sous la contrainte après la crise commença pendant le mandat de Nicolas Sarkozy. François Hollande a poursuivi dans le même sens.

Plus tard, les 40 milliards du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du pacte de responsabilité ont desserré l'étau, même si le décalage d'une année lié à la mécanique du dispositif en a retardé l'intérêt pour les entreprises.

Certes, on aurait pu espérer un CICE encore plus ambitieux, avec une assiette de la masse salariale calculée non pas sur la base des salaires ne dépassant pas 2,5 Smic, mais 3,5 Smic comme l'avait suggéré Louis Gallois, alors commissaire général à l'investissement. Mais c'est un fait: la gauche n'a pas tourné le dos à l'entreprise, quoi qu'on en dise. Et les lois Macron en font la démonstration même si le patronat, d'abord séduit, a ensuite jugé qu'elles ne vont pas assez loin.

D'autres dispositions comme la loi sur la sécurisation de l'emploi ont permis à des entreprises de relancer les recrutements. «Après une diminution continue entre 2011 et 2013, le nombre de projets créateurs d'emplois augmente substantiellement entre 2013 et 2014 (+65%)», note le cabinet France Industrie et Emploi. Mais «en dépit de quelques niches où la France bénéficie d'un réel avantage comparatif, et d'un tissu d'entreprises performantes et innovantes, les projets industriels ne parviennent pas à compenser les destructions.»

On ne s'en étonnera pas: avec un taux d'utilisation des capacités de production de 82% selon l'Insee, bien inférieur aux années d'avant la crise, les entreprises peuvent espérer augmenter leur productivité sans moderniser leur outil industriel, si l'activité augmente. Dans ces conditions, les chefs d'entreprises ne sont guère incités à investir; et le parc des outils de production vieillit. Or, l'investissement qui créerait de la demande, générerait aussi des emplois. La capacité donnée récemment aux entrepreneurs par Manuel Valls de «suramortir» leurs investissements est une mesure judicieuse pour les rendre plus attractifs. Car l'investissement crée l'emploi.

D'autres mesures seraient souhaitables pour favoriser une relance économique et la reprise des embauches afin que les recrutements prennent le pas sur les destructions d'emplois. Et que le chômage recule. Rendez-vous semble donc pris pour le deuxième semestre.

Mais à deux ans de la prochaine élection présidentielle, le temps politique s'impose déjà. La droite, aiguillonnée par la perspective des primaires, torpille toutes les décisions de la gauche au pouvoir avant même d'en évaluer la portée, plus intéressée à discréditer le gouvernement qu'à participer au redressement de l'économie. Etant l'opposition, elle s'oppose. Sa stratégie: empêcher le gouvernement d'agir pour mieux le discréditer. Mais attention, il ne faudrait pas que la reprise économique en pâtisse.

Certes, François Hollande sera jugé à l'aune de la lutte contre le chômage. Ce n'est pas une raison pour que la droite fasse systématiquement obstacle à sa politique et empêche les mesures prises par le gouvernement de porter leurs fruits. Or, deux ans de guérilla politique, c'est long ! Et l'opinion publique ne comprendrait pas que les demandeurs d'emplois soient les véritables victimes de ce bras de fer politique.

## V) La grande distribution licencie sans bruit son personnel logistique

Par Mathilde Goanec

**Pour réduire les distances, rationaliser les transports, diminuer les coûts, la grande distribution fait sa « révolution logistique », supprimant des centaines d'emplois de salariés qui chargent, déchargent, gèrent les stocks dans les entrepôts. Exemples chez Carrefour et Intermarché.**

Ce sont des métiers qu'on ne voit pas, qui disparaissent sans bruit. Petites mains de la logistique pour les géants de la distribution alimentaire, les employés des entrepôts payent cher le grand mouvement de rationalisation du secteur, initié notamment par la défunte écotaxe. Carrefour, leader du marché, a réellement entamé sa mue l'an dernier, afin de « simplifier et moderniser » sa chaîne logistique. Sur le papier, son « plan Caravelle » a tout bon : il doit permettre d'économiser près de 250 millions d'euros et de réduire de 25 % les distances parcourues entre les entrepôts et les magasins, ce qui représente des gains économiques considérables et une opportunité écologique considérable. Et tout ça, officiellement, sans suppression d'emplois.

En réalité, ce sont les prestataires qui assument le coût social du changement : dans l'entrepôt de Libercourt, dans le Pas-de-Calais, les 128 employés sont embauchés par la société Kuehne Nagel mais ont pour seul donneur d'ordre Carrefour. Ils seront bientôt tous licenciés, tout comme les 40 intérimaires en quasi-temps plein sur le site. « On est déjà presque mort », s'insurge Osciane Terrier, déléguée CFE-CGC à Libercourt.

Aucun reclassement n'est prévu dans les entrepôts les plus proches. « On nous propose quelques reclassements en région parisienne, pour des salaires équivalents. Qui va tout quitter avec sa famille pour aller vivre moins bien à Paris ? »

Quant aux conditions de licenciement, c'est le minimum légal qui est pour le moment proposé au personnel. Kuehne Nagel, qui a réalisé l'an dernier un bénéfice de près de 600 millions d'euros, n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Également interrogé, Carrefour assume son statut d'entreprise « responsable » du sort des travailleurs sous-traitants. « Carrefour Supply Chain échange régulièrement avec celle de Kuehne Nagel et depuis plusieurs mois sur l'avenir des salariés, avance la direction. D'ailleurs, des postes non pourvus en interne et disponibles aussi bien en magasin qu'en logistique chez Carrefour ont déjà été proposés aux collaborateurs de Kuehne Nagel et continueront de l'être dans les mois à venir. » Mais pour les syndicats, le compte n'y est pas du tout. « Ils ne nous ont proposé qu'une petite vingtaine de postes dont des places de bouchers, pour des gens qui ont parfois trente ans d'expérience dans la logistique », s'agace Osciane Terrier.

Libercourt est-il le premier d'une longue série ? Près d'un tiers des 4 700 salariés de Kuehne Nagel France travaillent pour Carrefour. Dix entrepôts sont concernés par le plan Caravelle, sans qu'aucune information précise ne filtre sur leur avenir. « À l'annonce du plan Caravelle l'an dernier, nous avons appris que notre entrepôt serait déplacé à moins d'un kilomètre, et un appel d'offres pour la construction devait être déposé dans la foulée, raconte Nora Puget, déléguée FO chez Kuehne Nagel à Pont-de-Veyle, dans l'Ain. Notre contrat avec Carrefour doit être renégocié l'an prochain mais pour le moment, rien n'est sorti de terre. Forcément, la pression commence à monter chez les salariés. » Une partie des produits stockés sont déjà partis vers un autre entrepôt, ce qui a également considérablement réduit l'activité. « C'est 40 % de travail en moins. Au comité d'entreprise, nous étions d'accord, mais là, on s'inquiète », poursuit Nora Puget.

Carrefour n'est pas le seul concerné. Chez Intermarché, les plans sociaux se suivent et se ressemblent. Près de 1 500 personnes ont déjà perdu leur emploi entre 2003 et 2013, du fait des rapprochements des entrepôts mais aussi de l'automatisation du métier. En 2012, le regroupement des sites de stockage a fait craindre une nouvelle hémorragie. En avril dernier, la direction a finalement annoncé 447 suppressions sèches de postes d'ici 2018, assorties de 401 mutations. Mais les syndicats sont encore plus pessimistes : « On ne bouge pas les hommes smicards comme des meubles, d'autant que la moyenne d'âge est d'une quarantaine d'années, donc ce sont des personnes qui ont souvent déjà investi dans le bâti, plaide Martine Cour, représentante CGT au CCE logistique d'Intermarché. En 2014, la base de Narbonne a fermé pour être transférée à Béziers. Sur les 215

personnes concernées, la moitié n'a pas suivi. » Si ce scénario se répète, le nombre d'emplois perdus avoisinerait alors les 600.

Carole Desiano, secrétaire générale FO pour le secteur, interrogée par la revue spécialisée LSA, craint que ces plans sociaux ne soient qu'un début. Un autre front pourrait s'ouvrir du côté de Système U et Auchan. Les deux enseignes, pour faire face à la concurrence, achètent déjà une partie de leurs produits en commun. Ils pourraient également mutualiser la logistique... en coupant dans l'emploi ?

mediapart.fr

## VI) 49-3 : tous gagnants... ou presque

Les Echos

### **L'engagement de la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi Macron fait les affaires des frondeurs du PS, de l'exécutif et de la droite.**

Stéphane Dupont

Les frondeurs du PS qui dénoncent un « passage en force » et une « commande de Bruxelles ». La droite qui pointe un « aveu de faiblesse » de la majorité et un « coup de menton » du Premier ministre. Le Front de gauche qui s'insurge contre une « mise au pas » et une « arme antidémocratique ». Le gouvernement qui invoque la nécessité de couper court à un débat sans perspective. Chacun était mardi dans son rôle à l'Assemblée pour justifier ou déplorer le recours à l'article 49-3 de Constitution sur le projet de loi Macron. Ou plutôt dans la posture tant les uns et les autres avaient matière à se féliciter. L'exécutif tout d'abord. En engageant la responsabilité du gouvernement sur ce texte avant même qu'il soit examiné dans l'hémicycle, Manuel Valls s'est épargné une semaine de marchandage parlementaire ardue et de divisions dans son camp. Un spectacle que l'électorat de gauche goûte de moins en moins. Et il s'est offert au passage un acte d'autorité de nature à redorer son image, après le feuilleton peu glorieux de son escapade footballistique à Berlin. La droite a aussi tout à gagner avec le 49-3. Sa motion de censure

va être l'occasion de resserrer les rangs, alors que certains de ses députés se disaient prêts à voter tout ou partie du projet de loi. Un texte libéral dont elle aurait pu assumer la paternité, mais que l'état-major de l'ex-UMP a décidé de combattre pour des raisons de pure tactique politicienne. Quant aux frondeurs, ils ne pouvaient rêver plus belle remise en selle. En perte de vitesse au congrès du PS à Poitiers il y a dix jours, leur motion n'ayant pas franchi la barre des 30 % des voix, un peu à la peine sur le projet de loi Macron dont les mesures sont largement approuvées par les Français, les voilà de retour sous les projecteurs, en première ligne, ayant beau jeu de se poser en victimes des méthodes brutales de Manuel Valls. Dans ce tableau, seule Martine Aubry fait grise mine. Non seulement les concessions qu'elle a obtenues pour rallier la motion majoritaire au congrès socialiste paraissent bien limitées au regard des dispositions ajoutées depuis au texte du ministre de l'Economie, mais elle a en outre été mise en minorité au sein du PS sur ses terres du Nord la semaine dernière.

Stéphane Dupont, Les Echos

LesEchos.fr

## VII) Pour Christian Paul, Martine Aubry ne doit pas être "très à l'aise"

Le Point-Source AFP



Martine Aubry à Cappelle-La-Grande (Nord), le 10 juin. © SARAH ALCALAY/SIPA

La maire de Lille, Martine Aubry, ne doit pas être "très à l'aise depuis dix jours" en raison notamment du recours par le gouvernement à

l'article 49.3 sur la loi Macron, a estimé mercredi le porte-voix de l'aile gauche du PS, Christian Paul. "Je ne peux pas penser qu'elle soit très à l'aise depuis dix jours", a dit le député de la Nièvre devant l'Association des journalistes parlementaires. "Martine Aubry ne peut pas cautionner des mesures comme le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif. Je serais très surpris qu'elle considère comme normal le recours au 49.3 sans discussions sérieuses au sein du PS et de la majorité", a-t-il ajouté, tout en précisant qu'il n'était en aucun cas son porte-parole.

### "Ras-le-bol"

La maire de Lille, qui reste une personnalité influente au sein du Parti socialiste, a rejoint la "motion" (A) ou texte d'orientation majoritaire au congrès du PS à Poitiers, portée par le premier secrétaire Jean-Christophe Cambadélis, alors que Christian Paul défendait un autre texte (motion B). "Il y a des députés au sein du groupe socialiste qui se posent la question, pas depuis le congrès de Poitiers, depuis des mois, sur le fait de rester ou non au sein du groupe socialiste", a développé d'autre part le député. Évoquant la réunion du groupe socialiste mardi, il a reconnu qu'il y avait actuellement au sein de ce groupe un "ras-le-bol, sur la forme et sur le fond". "Sur la forme, parce que l'article 49.3 a été brandi comme une menace. (...) C'est vrai, il y a un ras-le-bol de cette méthode-là", a insisté le député. "Et sur le fond, il y a des députés qui considèrent qu'ils n'ont pas été élus pour une partie de cette politique", a-t-il poursuivi.

"Moi, a-t-il enchaîné, je les encourage à mener la bataille à l'intérieur du groupe socialiste, parce que c'est au sein du groupe majoritaire. Je ne crois pas aux départs, je ne crois aux grandes séparations." Citant les noms de Jean-Pierre Chevènement, Jean-Luc Mélenchon, "sans remonter au congrès de Tours" de 1920, Christian Paul a estimé que "les départs du parti majoritaire, là aussi, c'est un échec collectif historique". Christian Paul a enfin confirmé clairement qu'il ne voterait pas, jeudi, avec ses amis, la censure du gouvernement. "Je n'ai jamais pensé que les désaccords dont je suis porteur devaient me conduire à hâter d'une seule minute l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy ou a fortiori de Marine Le Pen", a ajouté le député.

LePoint.fr

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**